

## Accord concernant les redevances sur les smartphones

**Les fabricants et les importateurs de smartphones, les organisations de consommateurs et les sociétés de gestion suisses sont parvenus à un accord concernant les redevances de droit d'auteur sur les smartphones. La solution proposée a été acceptée par toutes les parties prenantes et restera pour le moment en vigueur jusqu'à fin 2016. Elle permettra à tous les créateurs artistiques d'obtenir une rémunération pour la copie de leurs oeuvres sur des smartphones, sans toutefois empêcher les consommateurs d'écouter de la musique sur leurs téléphones mobiles. Par ailleurs, la solution garantit une sécurité juridique aux fabricants de téléphones mobiles et aux opérateurs de télécommunication.**

Zurich, le 28 janvier 2015 – Après plusieurs années de négociation, les associations de fabricants et d'importateurs de smartphones – SWICO, DUN et Swissstream – les organisations de consommateurs et les sociétés de gestion SSA, ProLitteris, SWISSPERFORM, SUISSIMAGE et SUISA sont parvenues à un accord sur le prix de l'utilisation de la musique copiée sur les smartphones à des fins privées. Les fabricants et les importateurs de téléphones mobiles dotés de fonctions musicales paient une redevance pour l'utilisation de la musique, des films etc. sur les mémoires numériques de leurs appareils. Ces redevances sont versées aux créateurs des œuvres protégées par le droit d'auteur.

### Nouveaux tarifs à partir de 2015

L'accord est valable pour la période 2010-2016, sachant que les négociateurs sont parvenus à un accord transactionnel sur le versement d'une somme pour le passé jusqu'à 2014 inclus. Un nouveau tarif est applicable à partir du 1er janvier 2015 pour une période de deux ans. Celui-ci sera renégocié pour la période à partir de 2017. La redevance dépend de la capacité de mémoire et s'élève à un montant par gigaoctet (Go) de:

	Droits d'auteur	Droits voisins	Total
<b>Jusqu'à 4 Go inclus</b>	CHF 0.091	CHF 0.029	<b>CHF 0.12</b>
<b>Jusqu'à 8 Go inclus</b>	CHF 0.076	CHF 0.024	<b>CHF 0.10</b>
<b>Jusqu'à 16 Go inclus</b>	CHF 0.061	CHF 0.019	<b>CHF 0.08</b>
<b>Jusqu'à 32 Go inclus</b>	CHF 0.053	CHF 0.017	<b>CHF 0.07</b>
<b>Jusqu'à 64 Go inclus</b>	CHF 0.046	CHF 0.014	<b>CHF 0.06</b>

Le fabricant ou l'importateur de smartphones paie donc une redevance de CHF 3.84 pour un appareil avec une mémoire de 64 Go. Si la capacité de mémoire est supérieure à 64 Go, le tarif est le même que pour les appareils jusqu'à 64 Go, mais la redevance ne doit pas être supérieure à 2% du prix courant. L'accord entre les négociateurs a été conclu en juillet 2014. La Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins (CAF) vient elle aussi d'approuver le tarif.

Cet accord a pu être conclu à l'issue de plusieurs années de négociation. En plus de dédommager les créateurs artistiques, il garantit aussi une sécurité juridique aux fabricants et aux importateurs, tout en permettant aux consommateurs de copier et d'utiliser sur leurs smartphones des contenus protégés par le droit d'auteur.

La Fédération des utilisateurs de droits d'auteurs et voisins (DUN), l'Association économique suisse de la bureautique, de l'informatique, de la télématique et de l'organisation (SWICO) et l'Association suisse des prestataires de services de streaming (Swissstream) ont représenté les fabricants et les

importateurs de smartphones. Les intérêts des consommateurs étaient défendus par l'Associazione Consumatrici della Svizzera Italiana (ACSI), la Fédération Romande des Consommateurs (FRC), le Konsumentenforum (Kf) et la Fondation pour la protection des consommateurs (Stiftung für Konsumentenschutz – SKS). Les auteurs étaient représentés par les cinq sociétés de gestion suisses SSA, ProLitteris, SWISSPERFORM, SUISSIMAGE et SUISA.

**Plus d'informations:**

Pour les médias francophones: <b>Nicolas Pont</b> Service juridique SUISA Tél. +41 21 614 32 26 E-mail: <a href="mailto:nicolas.pont@suisa.ch">nicolas.pont@suisa.ch</a>	Pour les médias germanophones: <b>Giorgio Tebaldi</b> Responsable communication SUISA Tél. +41 44 485 65 03 E-mail: <a href="mailto:giorgio.tebaldi@suisa.ch">giorgio.tebaldi@suisa.ch</a>
--	--

**SUISA**

SUISA est la coopérative des compositeurs, auteurs et éditeurs de musique en Suisse et au Liechtenstein. Parmi quelque 32 000 membres, elle compte des créateurs de musique issus de tous les domaines. En Suisse et au Liechtenstein, SUISA représente un répertoire mondial de la musique correspondant à deux millions d'auteurs. Elle octroie des licences pour l'utilisation de ce répertoire mondial à plus de 80 000 clients.

Forte de quelque 200 collaborateurs travaillant sur les sites de Zurich, Lausanne et Lugano, la coopérative génère un chiffre d'affaires d'environ 145 millions de francs. En tant qu'organisation sans but lucratif, SUISA répartit les recettes de licences après déduction des frais administratifs entre les différents auteurs et éditeurs de musique. [www.suisa.ch](http://www.suisa.ch)